Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du jeudi 21 mars 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FESTIVAL FOOT U13F :

La Commission publie la liste des équipes qualifiées suivantes pour la Finale Départementale du Samedi 6 Avril 2024 :

- SENART MOISSY 1
- SC GRETZ TOURNAN 1
- US LOGNES 1
- ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE 3
- US TORCY PVM 1
- VAUX LE PENIL LA ROCHETTE FC 1
- CS MEAUX ACADEMY 1
- VAL D'EUROPE FC 1

La Commission rappelle que la présence des clubs qualifiés à la réunion des clubs finalistes est obligatoire. Cette réunion se tiendra le :

Jeudi 28 Mars 2024 à Montry à 19h30

En cas d'absence, la Commission rappelle que sera appliquée la sanction financière prévue à l'annexe financière du Football Animation